

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 22 mars 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FRANÇAISE ET ANNAMITE DES TABACS
(COFAT)
Filiale de Job à Perpignan
et de [Boy Landry](#)



COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 décembre 1932)

La Compagnie française et annamite des tabacs est autorisée à installer une
manufacture à Cholon.

NOTRE CARNET FINANCIER

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1933)

Nous apprenons que M. Boy-Landry a créé à Saïgon la Compagnie française et
annamite des tabacs, au capital de 3 millions de francs.

Compagnie française et annamite des tabacs
(L'Éveil économique de l'Indochine, 12 mars 1933)

Cette société vient de se constituer à Saïgon le 2 décembre, sur l'initiative de M. Boy Landry, au capital de 3 000.000 de francs en 30.000 actions de 100 francs.

M. Boy Landry apporte :

1° Toute une série d'études et de bonnes idées.

2° Un immeuble acquis 53.000 £ de M. Tran Wai Hang, ancienne manufacture de tabacs.

Il reçoit pour ce double apport 6.000 actions et 1.800 parts de fondateur sur 4.000 créées.

Les premiers administrateurs nommés par l'assemblée constitutive sont : M. Étienne Boy, dit Boy Landry ; la Société Job*, de Perpignan ; M. Gantier [des Éts Boy Landry] et MM. Nguyễn Tan Cuong et le docteur Nguyễn van Tung, de Saïgon.

Compagnie française et annamite des tabacs (C. O. F. A. T.)
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 1934
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 7 juin 1934)

Monsieur E. BOY LANDRY, président du conseil d'administration, préside l'assemblée.

Monsieur Fabert Marcel et Gantier [Charles], les deux plus forts actionnaires présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis, en assemblée générale, pour vous rendre compte des opérations de votre société et des résultats de son exploitation pendant la première exercice social — période du 5 janvier au 31 décembre 1933.

Vous aurez de plaisir de constater qu'ayant à peine une année d'existence, nous présentons à votre approbation un bilan de plus satisfaisants et de nature à vous donner les meilleures assurances pour l'avenir. Vous tiendrez compte que votre manufacture ne fût prête à fonctionner qu'en avril 1933 et que les résultats du premier exercice ne correspondent qu'à une période de fabrication de neuf mois, durant lesquels nous avons eu, inévitablement, beaucoup de choses à mettre au point.

Votre organisation est très largement suffisante pour que soient maintenus les dits résultats. Toutefois, au rythme que suivent les ventes depuis quelques mois, il est à prévoir que dans le courant d'un deuxième exercice social, nous devons augmenter nos capacités de production.

Dans cette éventualité, votre conseil a pris déjà toutes les dispositions nécessaires.

Amortissements

Votre conseil a, de plus, estimé, qu'en raison des circonstances économiques actuelles, il convenait de pratiquer, dès le début, les amortissements les plus larges possibles et d'effectuer également des réserves pour éventualités diverses.

Ces amortissements sont de natures diverses (en fr.) :

1° Ceux passés dans les comptes de fabrication :

20 % pour mat. et outillage 16.995,10

50 % sur le prix de revient des machines en service dès l'origine de la manufacture et qui furent acquises d'occasion 268.802,10

285.797,20

2° Ceux inclus dans les Pertes et profits :

10 % sur mobilier 4.525,50

5 % sur const. 55.336,40

Le mont. total, moins un franc, des frais de const., frais de premiers établis.,
 et coût des aménagements 574.003,30
 633.865,20

Ensemble 919.662,40

Pour vous présenter un bilan représentant l'exacte situation de votre entreprise, votre conseil a cru nécessaire de faire disparaître, très rapidement, les frais de constitution, de premier établissement, de même que le coût des aménagements qui, à son avis, haussent dans la plupart des cas, la valeur de l'actif, parce que ne représentant que des immobilisations de nature incorporelle, c'est-à-dire sans réalisation possible.

Quant à l'amortissement du poste Machines, votre conseil a cru bon de ne faire subir, pour l'instant, aucune dépréciation sur les deux machines LOB provenant d'un achat récent ainsi que sur les divers moteurs électriques, le tout acheté neuf.

Bénéfices et leur répartition.

Ces explications données, nous vous proposons la répartition suivante des bénéfices nets, s'élevant, après tous amortissements, à :

1.007.317,00
 À la Réserve légale (10 % du capital nominal) 300.000,00
 707.317,00
 Aux act. 7 % divid. statut. 210.000,00
 497.317,00
 Au cons. pour tantièmes (10 % de 497.317.00) 49.731.70
 447.585.30
 A Rés. pour achats de machines : 100.000,00
 A Rés. extra. 100.000,00
 200.000,00
 Aux act. superdivid. 75 % 180.000,00
 Aux parts bénéficiaires 25% 60.000,00
 240 030,00
 Report à nouveau 7.585,30

Dans ces conditions, le montant brut du dividende pour l'exercice 1933 sera de 13 % de la valeur nominale des actions et le montant brut du coupon pour chaque part bénéficiaire sera de 15 fr., soit, après déduction des impôts, un montant net correspondant par action \$. I. C. 1,35 1/2.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (fr.)

4.429.713,80

PERTES ET PROFITS (fr.)

DÉBIT	
Frais généraux	382.204,40
Intérêts	32.585,60
Amortissements	633.865,20
Bénéfices nets	1.007.317,00
	<u>2.055.972,20</u>

CRÉDIT	
Bénéfices bruts	2.401.563,50
Boni sur change	11.628,70
Profits	2.780,00
	<u>2.055.972,20</u>

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 septembre 1936)

M. Boy Landry, maire de Saïgon, vient d'être levé à la dignité de grand officier du Dragon de l'Annam. *L'Information d'Indochine* est heureuse de présenter ses félicitations à M. Boy Landry pour cette distinction qui s'adresse tant à l'homme public saïgonnais qu'à l'important industriel et commerçant indochinois.

Les grèves
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 janvier 1937)

Partout en Indochine, le mouvement gréviste, qui s'était assoupi, reprend une activité plus grande encore que les mois derniers.

En Cochinchine, grève générale à la Manufacture de cigarettes Cofat, depuis mardi. Après avoir touché leur paye de la quinzaine, les ouvriers et les ouvrières ont abandonné le travail.

Une délégation s'est présentée à la direction de cette usine, demandant une augmentation de salaires. Celle-ci ayant été accordée, les délégués promirent la reprise du travail.

Mais cette promesse n'a pas été tenue et, au contraire, mis en goût par la bienveillance de la direction, les grévistes firent parvenir à M. Boy Landry des revendications dont les instigateurs ne sont pas difficiles à discerner.

Voyons les revendications :

« Depuis quelques années, nous avons subi des baisses de salaires importantes. Nous sommes payées à la tâche et voici l'ancien et le nouveau tarif (en \$) :

	avant	maintenant
Empaquetage	0,7	0,49
Enveloppage	0,3	0,25
Collage de vignettes	0,7	0,6

Dans l'atmosphère suffocante du tabac, nous travaillons les fenêtres fermées. Les femmes enceintes ne sont pas épargnées des travaux pénibles (transport du tabac).

Nous demandons :

1° Augmentation de salaires de 30 % pour nous permettre de faire face à la hausse des denrées ;

2° Payé à la fin exacte du mois (au lieu de tous les 15 jours) ;

3° La colle pour l'empaquetage à la charge du patron ;

4° Suppression des travaux pénibles pour les femmes enceintes ;

5° Les femmes en couche doivent toucher intégralement leurs salaires et doivent être réengagées.

6° Eau bouillie pour la boisson ;

7° Hygiène. Pendant le travail, il faut ouvrir toutes les fenêtres pour nos intérêts professionnels.

Et pour nos revendications générales de travailleuses, nous demandons :

a) liberté syndicale, liberté de réunion et d'association ;

b) droit de grève ;

c) liberté de voyage sans le régime du titre d'identité exigé comme passeport ;

d) liberté de la presse ;

c) semaine de 40 heures ;

f) contrat collectif ;

5) 15 jours de congés payés par an.

b) abolition de l'impôt personnel.

Les grèves

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 30 janvier 1937)

Une détente apparaît dans les rapports entre les grévistes de Cochinchine et leurs employeurs.

À la Cofat, le travail a repris complètement. [...]

COCHINCHINE

CYCLISME

La course du "JOB"

Le Cap St-Jacques–Xuân-Lôc–Saïgon

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 27 février 1937)

Le départ de la grande course annuelle, véritable derby du Sud-Indochinois et qui comporte un parcours de 150 kilomètres environ, sera donné demain dimanche au Cap à l'aube.

L'arrivée se fera, comme à l'habitude, sur le boulevard Norodom, à proximité de l'entrée de la caserne du 11^e R I.C.

On estime que les coureurs feront une moyenne de 33 kilomètres à l'heure, ce qui donne l'heure d'arrivée entre 9 h. 30, et 10 b. du matin.

Une quarantaine de coureurs sont engagés, dont le vainqueur de l'année dernière. Le favori semble être l'ancien facteur Chiên, qui fait maintenant partie du team Cancellieri.

Des prix importants et nombreux ont été offerts par des maisons de commerce et des particuliers.

Nous recommandons aux cyclistes et automobilistes suiveurs d'avoir pitié des coureurs.

La course cycliste

Le Cap-Saïgon

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 mars 1937)

La douzième épreuve de la course du JOB qui s'est courue dimanche dernier a connu un succès toujours grandissant. Aussi bien au départ que sur le long trajet, les villageois formaient la haie dans toutes les agglomérations, ne ménageant pas leurs encouragements aux coureurs.

À l'arrivée, il y aurait pu y avoir beaucoup plus de passionnés de cyclisme et de luttes athlétiques, si les organisateurs avaient pris la simple précaution d'annoncer l'heure du départ et l'heure approximative de l'arrivée.

C'est un excellent coureur déjà connu, ayant d'assez bonnes performances à son actif, Nguyen-van-Thêu, qui a gagné en 4 heures 50, soit, pour les 160 km. du parcours, une moyenne horaire de 33 km. 250.

La course a été bien organisée, bien contrôlée. Nguyen-van-Thêu et le second Nguyen-van-Cai, tous deux sur Bécé-Sport, sont arrivés avec une avance de 5 minutes sur le second lot qui comprenait tous les favoris.

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 janvier 1939)

La course cycliste annuelle organisée par le « JOB » du Cap St-Jacques à Saïgon, soit environ 160 km, a obtenu son grand succès habituel. Le vainqueur, Duom, qui gagne cette épreuve pour la première fois, a mis 5h. pour faire le trajet, le gagnant de l'année dernière Thêu, qui a gardé la tête pendant une grande partie de l'épreuve et jusqu'à Thuduc, a faibli sur la fin et a fini troisième à trois minutes du vainqueur.

DÉCÈS
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 14 mai 1939)

M. Lemer, directeur technique de la C. O. F. A. T., vient de décéder [à la clinique Saint-Paul, selon *L'Écho annamite* du 10 mai], jeune encore. Ses obsèques ont été célébrées mercredi matin ; tout le personnel de la Maison Boy Landry et tous les ouvriers et ouvrières de la C.O F.A.T. ont fait un imposant cortège à M. Lemer.

Cie Française et Annamite des Tabacs (C. O. F. A. T.)
Capital : 3 M\$
Siège : 17, place A. Foray [ex-place du Théâtre]
Convoc. A.G.O.
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 août 1940)

Répartition des bénéfices, etc.

Accident
(*L'Écho annamite*, 8 janvier 1941)

La jeune Trân-thi-Dê, âgée de dix-neuf ans, par inattention, a mis sa main dans une machine en marche, à la manufacture Cofat, où elle était employée.

Elle a eu l'index et une partie du pouce sectionnés, ce qui a motivé son admission d'urgence à l'hôpital Lalung-Bonnaire.

Mortel accident
(*L'Écho annamite*, 17 février 1941)

La course cycliste Job Cofat a connu, cette année, un succès qui ne le cède en rien à ceux remportés en 1940 et 1939.

Malheureusement, elle a été marquée par un accident mortel, étranger à la course proprement dite il est vrai, mais intéressant directement son service de secours.

Un camion, attaché à ce service, ayant à bord une douzaine de coureurs victimes de crevaisons, de pannes ou simplement ayant abandonné l'épreuve par suite de fatigue ou d'épuisement, se cogna contre un arbre, en bordure de la chaussée, pour avoir voulu céder le passage à une voiture américaine, également suiveuse de la course.

Le choc fut si violent que les occupants du camion furent projetés à un décimètre, pêle-mêle avec leurs vélos et accessoires.

Cinq ou six d'entre eux furent sérieusement blessés et soignés à l'infirmerie de la plantation de Xuân-Lôc*, avant d'être dirigés sur l'hôpital Grall ou Lalung-Bonnaire.

Le plus grièvement atteint, le coureur Nhi (?), succomba à une fracture du crâne.

Notons, pour terminer, la victoire de l'équipe Brillant, à laquelle appartenaient Cac, Cai et No, classés respectivement premier, second et troisième à l'arrivée au but.

Course cycliste de la Cofat
(*L'Écho annamite*, 26 mai 1941)

Encouragé par le succès du récent circuit du Langbian, l'Union Vélocipédique Cochinchinoise organise, pour le huit juin prochain, une grande épreuve cycliste sur route, dénommée Course de la Cofat.

Elle suivra l'itinéraire Saïgon-Biênhoà-Daugiay-Lagna et retour, soit un parcours de deux cent cinq kilomètres au total.

De nombreux prix seront attribués aux vainqueurs, par diverses maisons de commerce de la place.

À elle seule, la Cofat mettra deux cent cinquante piastres à la disposition des huit premiers, qui se les partageront — il va de soi — au prorata de leurs mérites.

L'administrateur délégué de cette société, M. Gantier, offrira de sa poche une prime de cinquante piastres.

On a aussi enregistré la contribution de MM. Jean Comte [Garage Peugeot], Chambon [successeur de Giuntoli, horloger-bijoutier ?] et de bien d'autres chefs d'entreprises.

Une belle journée en perspective, pour les pédaleurs, leurs amis et leurs supporters.



La [course aux flambeaux Angkor-Hanoï](#) au stade de Phnompenh, devant une publicité de la COFAT (20 novembre 1941).

Photo Daron. — Coll. Gérard O'Connell

Décès

(*L'Écho annamite*, 5 décembre 1941)

M. Henri Puech, ancien médecin auxiliaire des troupes coloniales, médaillé militaire, titulaire de la croix de guerre, retraité des Douanes et Régies de l'Indochine, directeur de la manufacture de la Compagnie Française et Annamite des Tabacs, mort à cinquante-sept ans, en son domicile à Saigon, 215, rue Catinat, dont les obsèques ont eu lieu le vendredi cinq décembre courant, à seize heures et demie.

COURSES SCOLAIRES

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 janvier 1942)

La fantaisie des reporters sportifs est grande et demanderait à être un peu surveillée. Nos deux principaux journaux quotidiens, qui ont reçu probablement leurs renseignements de la même source, ont indiqué que les épreuves cyclistes organisées en faveur de la jeunesse scolaire l'avaient été par MM. Bec et Breton.

Or M. Bec, dont le concours aurait été précieux, n'a pu apporter aucun concours ni au Circuit des Capitales ni aux Courses scolaires, pour des raisons majeures indépendantes de sa volonté. C'est M. Gantier, le nouveau Président de l'U.V.C., et

M. Breton qui se sont partagés la besogne. Au bénéfice, en outre, de M. Gantier, signalons que tous les prix d'une valeur de 200 \$ ont été offerts par la C. O. F. A. T., dont M. Gantier est le directeur général.

Nous avons ainsi rendu à César.

Toutefois, les scolaires ont bien regretté, et les spectateurs probablement aussi, qu'aucun compte-rendu n'ait été donné des épreuves, pas même le palmarès.

Nous réparons ci-dessous cette omission.

250 m. GARÇONS

Demi-finale

Ecole pratique d'Industrie.

1^{er} Bèle, 2^e Rossi, 3^e Petit.

Institution Taberd

1^{er} Chiéu, 2^e Dai, 3^e Lafeuillade.

Lycée Pétrus Ky

1^{er} Chan, 2^e Van, 3^e Thien.

Finale

1^{er} Chiéo, 2^e Bèle, 3^e Chan.

250 m. FILLES

Finale

1^{er} Nicole Grilhault des Fontaines (Ecole J. F. françaises)

2^e Marie Giacobbi (E.J.F.F.).

3^e Do-thi-Bach (E. J.F.A.).

Ralenti 80 m.

1^{er} Dieu (Pétrus Ky)

2^e Xavier (Taberd)

3^e Charlotte Moratti (E.J.F.F.). I

Labyrinthe

1^{er} Hué (P.K.)

2^e Huchet ¹ (Taberd)

3^e Charlotte Moratti (E.J.F.F.).

Ces prix ont été distribués par MM. Gantier et Breton mardi dernier à 17 h. 30, au Siège des Eclaireuses de France (Section Cochinchine), à la vive satisfaction des lauréats.

La course COFAT
(*L'Écho annamite*, 15 juin 1942)

Malgré un ciel maussade par moments et une route un peu boueuse et glissante en maint endroits, la course cycliste de Saïgon à la Lagna et retour a remporté son succès habituel, grâce au brio déployé par la plupart des concurrents.

Ces conditions défavorables furent la cause de l'abandon de Goussaud, Frachi, Rouget et Freitag, qui eurent des accidents de machine.

¹ Probablement le cadet des fils de Camille Huchet, d'[Indochine import](#).

Après avoir mené à plusieurs reprises, le vainqueur de l'an dernier, Cac, dut se résoudre aussi à abandonner, vaincu par une trop grande lassitude.

Nguyễn van Cuom arriva le premier au but, suivi de près par Sam et Fourcade, C'est dire que la victoire échet au meilleur sprinter du trio

Les prix ont été distribués, lundi à dix-sept heures, à l'Office du Tourisme Indochinois, 22, rue La-Grandière, [en] présence d'une foule enthousiaste, qui ne ménageait point aux gagnants son admiration et ses compliments.

COMPAGNIE FRANÇAISE ET ANNAMITE DES TABACS [COFAT]
Société anonyme fondée en 1933
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 4, p. 600)

Objet : la fabrication de tabacs, cigares et cigarettes.

Siège social : 17, place A.-Foray, Saïgon.

Capital social : 4.000.000 fr., divisé en 40.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 3.000.000 fr. en 30.000 actions de 100 fr. dont 6.000 d'apports.

Porté en 1942 à 4.000.000 fr. par émission de 10.000 actions d'apports de 100 fr.

Parts bénéficiaires : 4 000 parts.

Conseil d'administration : MM. Étienne BOY LANDRY, HUYNH-NGOC-NHUAN, Charles GANTIER [*des Éts Boy Landry*], NGUYÊN-VAN-TUNG, Jean BOY LANDRY [*fil d'Étienne*], Société Job, M^{me} Mathilde BOY LANDRY, MM. Jean DÉTHIEUX, René HOLTZER.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les 9 premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % de premier dividende aux actions, 10 % au conseil d'administration, prélèvement pour amortissements ou réserve extraordinaire ; sur le disponible : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Inscription à la cote : pas de marché.

Liste des décès à Saïgon du 9 mars au 28 août 1945
(*L'Entente*, 5 novembre 1945)

Du 5 au 11 août

Alphonse Gautier, Cie franco-annamite des Tabacs.

AVIS DE DÉCÈS ET DE MESSE
(*Le Journal de Saïgon*, 5 novembre 1946)

La direction et le personnel de la COMPAGNIE FRANÇAISE ET ANNAMITE DES TABACS, ont la douleur de devoir faire part du décès de leur très regretté monsieur Étienne BOY-LANDRY, président du conseil d'administration fondateur de la COFAT

survenu subitement à Marseille. et prient de bien vouloir assister à la messe dite à la cathédrale de Saïgon, le jeudi sept novembre, à 7 h. 45.

AEC 1951. — Cie française et annamite des Tabacs, siège chez Boy Landry, 5, r. Blancsubé. — Fabric. de cigarettes, tabacs en feuilles



www.hankwilliamslistings.com/ind-sv15.htm

Les Tabacs du Vietnam do Hãng Thuộc Cofat

Price \$ 4

1959
